



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 72886

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur le service douanier de police judiciaire. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre d'enquêtes de flagrance reçues par les magistrats au titre de l'année 2009.

Texte de la réponse

Après cinq années de forte progression, le nombre d'enquêtes en flagrance s'est maintenu en 2009 avec 152 dossiers (165 en 2008). Ce mouvement correspond à une stabilisation du volume de référence des procédures douanières flagrantes judiciairisées. Néanmoins, les enquêtes en flagrance représentent, toujours une part importante des nouveaux dossiers confiés au Service national de douane judiciaire (SNDJ) chaque année (environ le tiers avec 31 % en 2009 et 33 % en 2008). Ces résultats traduisent la qualité des circuits d'information internes à la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) qui permet la mise en alerte du SNDJ, dès la constatation d'un délit douanier flagrant ou le placement en retenue douanière d'une personne. Ces chiffres témoignent également de la reconnaissance de la capacité d'action du SNDJ par l'autorité judiciaire dans les procédures dites « rapides » permettant une clôture des procédures en flagrance, par des comparutions immédiates ou des convocations par les officiers de police judiciaire (OPJ) ou les officiers de douane judiciaire (ODJ).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72886

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2232

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6599